

SCHÉMA PLURIANNUEL
D'ACCESSIBILITÉ
PLAN D'ACTION DE L'ANNÉE 2020

1. INTRODUCTION

Le plan d'action de l'année 2 se déroule du 23 septembre 2020 au 22 septembre 2021.

Pour permettre de créer un environnement favorable à la prise en compte de l'accessibilité dans les projets Web et les contenus numériques présents et futurs, l'année 2 du schéma pluriannuel poursuivra sur la montée en compétences des agents et la formalisation des guides de bonnes pratiques par métier.

2. PLAN D'ACTION ANNÉE 2

Actions	Détails	Échéance	Avancement
Bilan plan d'action année 1	Étude et rédaction du bilan de l'année 1.	20 septembre 2020	Réalisé
Publication du plan d'action de l'année 2 et du bilan de l'année 1	Publication et mise à disposition sur le site institutionnel.	20 septembre 2020	Réalisé
Organisation de la prise en compte	Poursuite du plan de sensibilisation et de formation aux agents avec 4 niveaux d'objectif suivant les besoins de leurs missions.	22 septembre 2021	En cours
	Étude et rédaction de notes de cadrage sur la base des bonnes pratiques par direction métier établies en année 1.	22 septembre 2021	En cours
	Animation du canal de compensation aux usagers.	22 septembre 2021	En cours
	Poursuite de la prise en compte de la qualification en accessibilité dans les recrutements.	22 septembre 2021	En cours
	Poursuite de la prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché.	22 septembre 2021	En cours
Déclaration d'accessibilité	<p>Affichage des déclarations d'accessibilité sur l'ensemble des nouveaux sites publiés après le 23 septembre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MA SPE MATHS (https://maspemaths.cned.fr/) • MA CLASSE A LA MAISON École (https://ecole.cned.fr/) • MA CLASSE A LA MAISON Collège (https://college.cned.fr/) • MA CLASSE A LA MAISON Lycée (https://lycee.cned.fr/) • E2I (https://e2i.cned.fr/) 	22 septembre 2021	Partiel
Travaux de mise en conformité	<p>Réalisation des audits d'accessibilité des sites à fort impact publiés avant le 23 septembre 2019 et traités en année 2 et ne faisant pas l'objet d'une refonte dans les 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CNED.FR UD (site institutionnel et e-Commerce) (https://www.cned.fr/) • SMOOZ (https://www.smooz.fr/) • FORSE (http://www.sciencedu.org) • DCOL (https://www.dcol.fr/) • DEVOIRS FAITS Application (https://play.google.com/) • ESPACE DE FORMATION (Moodle, Espace Inscrit) (https://eformation.cned.fr/) • EASYVISTA (privée) 	22 septembre 2021	Partiel

Actions	Détails	Échéance	Avancement
	<p>Application des mesures correctives sur les sites publiés après le 23 septembre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CNED.FR UD (site institutionnel et e-Commerce) (https://www.cned.fr) • SMOOZ (https://www.smooz.fr) • FORSE (http://www.sciencedu.org) • DCOL (https://www.dcol.fr/) • DEVOIRS FAITS Application (https://play.google.com/) • ESPACE DE FORMATION (Moodle, Espace Inscrit) (https://eformation.cned.fr/) • EASYVISTA (privée) <p>Application des mesures de prise en compte de l'accessibilité sur les contenus à fort impact (non exempté¹) publiés après le 23 septembre 2019.</p>	22 septembre 2021	Partiel
Déclaration d'accessibilité	<p>Affichage des déclarations d'accessibilité sur l'ensemble des sites publiés et traités en année 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CNED.FR UD (site institutionnel et e-Commerce) (https://www.cned.fr) • SMOOZ (https://www.smooz.fr) • FORSE (http://www.sciencedu.org) • DCOL (https://www.dcol.fr/) • DEVOIRS FAITS Application (https://play.google.com/) • ESPACE DE FORMATION (Moodle, Espace Inscrit) (https://eformation.cned.fr/) 	22 septembre 2021	Partiel

¹ Selon le Décret No 2019-768 du 24 juillet 2019 (Art. 3)